Développement urbain durable: régénération économique et sociale des villes et des banlieues en crise, URBAN

1999/2177(COS) - 26/01/2000

La commission a approuvé à l'unanimité le rapport de Arlene McCARTHY (PSE, UK) sur la communication de la Commission européenne sur l'initiative URBAN. URBAN II, prévue dans le cadre de l'Agenda 2000 grâce à l'intervention du Parlement, qui s'était opposé à l'intention de la Commission de supprimer telle initiative, a un faible enveloppe financière. Pour cette raison, le rapport suggère d'utiliser tout les instruments supplémentaires disponibles, tels que les crédits non utilisés, et de modifier le chiffre arbitraire de 500 euros par habitant des zones éligibles, prévu dans les orientations, à la lumière de situations spécifiques. Le rapport approuve, au contraire, l'approche de la Commission sur la question des zones et activités éligibles, en recommandant une méthodologie intégrée, capable d'affronter plusieurs problèmes connexes à la fois (scolarité, pauvreté, exclusion sociale, criminalité, environnement dégradé et retard économique). En ce qui concerne les procédures de présentation et de gestion des programmes, le rapport considère trop ambitieux le délai de 6 mois prévu pour le démarrage des projets et il suggère à la Commission de jouer un rôle plus stratégique que de gestion. La commission parlementaire demande l'intervention des Etats membres et des autorités locales pour garantir des ressources adéquates au programme. Elle demande aussi qu'on tienne bien compte, dans la sélection des projects, de la protection de l'environnement et de la prévention du crime, avec attention particulière au problème de la drogue. Enfin, la commission souhaite que le Parlement soit informé régulièrement des résultats du programme.